

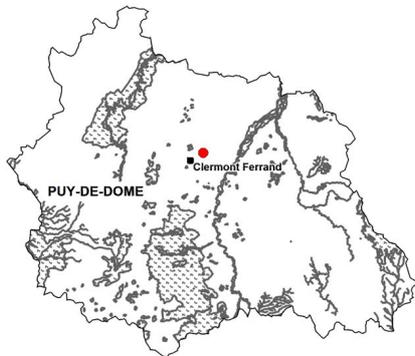


Évaluation des incidences NATURA 2000

Auvergne
Puy-de-Dôme



CEN Auvergne



Site >> Marais salé de Saint-Beauzire

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Habitats
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8301037
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :	Puy-de-Dôme
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Saint-Beauzire
SURFACE :	13 ha

SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :

Petit site au centre-nord du département, à l'est du site « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand » (FR8301036) et à l'ouest des sites « Val d'Allier de Pont-du-Château à Jumeaux, Alagnon » (FR8301038), « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » (FR8301032), « Val d'Allier de Saint-Yorre à Joze » (FR8312013, ZPS).

DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) : Validé le 26/02/2009

STRUCTURE ANIMATRICE :
CEN Auvergne
Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy
63200 RIOM
04 73 63 18 27 (fax 04 73 64 04 73)
cen-auvergne@espaces-naturels.fr
Contact : Stéphane Cordonnier



ENJEUX POUR LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

* Habitat prioritaire

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1340* Prés salés intérieurs	Milieux naturels salés non côtiers en zones de suintements d'eau salée (courante ou stagnante), hébergeant une végétation halophile typique ou de roselières bordant des eaux saumâtres.	Mauvais / mauvais	Pâturage intensif avec risque de piétinement et broutage des espèces tolérantes au sel	Pratiquer une fauche extensive (tardive et sans fertilisation), ou un pâturage extensif (déprimage de printemps ou pâturage bovin tardif en août-septembre)
		Milieu naturel très rare en France.	Surfréquentation	Canaliser la circulation motorisée et le piétinement (mise en défens si nécessaire)
		4,24 ha (32 % du site) de part et d'autre de la route.	Fertilisation, pesticides (prolifération des espèces rudérales)	Installer des bandes enherbées autour des sources entourées de cultures
		La prairie saumâtre (3,1 ha), en état moyen initialement, et le pré salé (1,14 ha), en mauvais état initialement, ont perdu en surface.	Boisements créant de l'ombrage (naturels ou plantations)	Ne pas planter ; pratiquer une coupe ou un gyrobroyage tardifs (après l'été)
		Les plantes typiques sont en population faible mais stable, alors que les oiseaux nicheurs indicateurs (Courlis cendré et Vanneau huppé) ont vu leur faible population chuter.	Remblai et canalisation des sources d'alimentation en eau	Entretien manuellement les rigoles afin de favoriser l'épanchement de l'eau salée

**ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE**

* Espèce prioritaire

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
1044 Agrion de Mercure	Demoiselle gracile de 12-21 mm d'envergure (ailes postérieures), à l'abdomen (19-27 mm) bleu ciel et noir chez le mâle, le 2e segment se caractérisant par son dessin noir en forme de tête de taureau ou de Gaulois casqué, le 8e segment étant tout bleu ; abdomen presque entièrement noir bronzé sur le dos chez la femelle. Adeptes des petits cours d'eau pérennes, clairs, bien oxygénés et ensoleillés, le plus souvent alcalins, riches en végétation aquatique : sources, suintements, fontaines, résurgences, fossés, ruisseaux et petites rivières, parfois exutoires de tourbières acides, ruisseaux ombragés, cours d'eau récemment curés voire saumâtres.	Mauvais / Population faible (3 individus) mais se maintenant.	Aménagements sur le cours d'eau (extraction de granulats, reprofilage des berges...)	Proscrire ces pratiques afin de maintenir une dynamique fluviale active
			Pollution de l'eau	Maintenir une eau de qualité
			Mise en culture des berges	Pratiquer une agriculture extensive sur les berges, avec conservation des arbres et de la végétation riveraine
			Ombrage total du cours d'eau par plantations ou boisement naturel	Maintenir l'ensoleillement en débroussaillant sur certains tronçons, ou alternativement d'une rive sur l'autre ; ne pas planter

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Plus vaste marais salé de la région, ce site accueille un cortège diversifié de plantes typiques (dites « halophiles »), exceptionnelles à l'intérieur des continents et protégées au niveau régional ; ces plantes sont accompagnées d'espèces non halophiles mais très raréfiées dans la région. La pérennité de ce milieu naturel lié à des remontées d'eaux minérales d'origine profonde passe par la préservation des gradients hydriques existants sur le site, afin d'éviter la disparition de la flore caractéristique au profit d'une flore banale. Le site est vulnérable en raison des remblaiements dont il a fait l'objet et de sa situation dans un secteur d'agriculture intensive et d'urbanisme.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Restaurer les zones salées dégradées

- supprimer le remblai ;
- limiter l'accès aux véhicules ;
- convertir les cultures en prairies ;
- couper localement les buissons ;
- planter des haies ;
- mettre en place un pâturage extensif sur le site ;
- maîtriser le selin (parcelle YN 26).

Améliorer les connexions écologiques entre les habitats

- préserver les zones humides environnantes ;
- convertir les cultures en prairies ;
- planter des haies ;
- intégrer la partie du selin de parcelle YN 11 dans les espaces verts de la ZAC (AD4).

Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais

- convertir les cultures en prairies ;
- créer une mare ;
- maintenir un niveau d'humidité minimum du sol.

Mettre en place une gestion agricole durable du site

- faire pâturer le site.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site internet de l'État :

DDT du Puy-de-Dôme :

<http://www-services-etat-puy-de-dome.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/marais-sale-de-saint-beauzire-fr8301037-r872.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes:

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8301037-marais-sale-de-saint-beauzire-a5456.html>

Les cahiers d'habitats sur le site du Muséum national d'histoire naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docNatura2000Cahhab.jsp>

SOURCES

Opérateur : CEN Auvergne

Document d'objectifs « Document d'objectifs Natura 2000 « Marais salé de Saint-Beauzire » - Site Fr8301037 - Document de synthèse final validé par le comité de pilotage du 23 février 2009 »

Charte Natura 2000 « site FR8301037 « Marais salé de St-Beauzire » »

Maurin, H., 1995. Le Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Nathan, MNHN, Paris, 175 p.

MNHN-DEGB-SPN, décembre 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive « habitats ». Paris, 48 p.

Version juin 2012

